

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION COMMUNAUTAIRE A LA ROCHE-SUR-YON

CONCERTATION PREALABLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR « L'ASSAINISSEMENT ET LE CYCLE DE L'EAU AUJOURD'HUI ET DEMAIN »

Date : mardi 24 janvier 2023, de 18h à 20h

Lieu : La Roche-sur-Yon, Salle des anciennes écuries des Oudairies

Nombre de participants : 20 personnes

Intervenants en tribune :

- Anne AUBIN-SICARD, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et 1^{ère} adjointe au maire de La Roche-sur-Yon
- Thierry GANACHAUD, Vice-Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Nesmy
- Alexandra GABORIAU, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Thorigny
- Manuel GUIBERT, Vice-Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Fougeré
- Marie-Pierre KEREBEL, responsable du Service Eau Assainissement Déchets
- Frédéric TOURANCHEAU, responsable d'activité Patrimoine, Service Eau – Assainissement - Déchets
- Hervé CIRAFFELI, directeur Environnement Développement Durable Paysages
- Christophe SIMON, AMO Cabinet Merlin

Garants de la concertation : Mireille AMAT et Serge QUENTIN

Animation : Jean-Baptiste POINCLOU, PARIMAGE

INTRODUCTION DE LA REUNION

Ouverture de la réunion par Jean-Baptiste POINCLOU

Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-moderateur de la réunion, présente le déroulé de la réunion : un mot d'introduction d'Anne AUBIN-SICARD, vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération, puis un mot de présentation des deux garants de la concertation désignés par la CNDP, suivi d'une première séquence pédagogique consacrée au petit cycle de l'eau accompagnée d'un temps d'échanges, puis une seconde partie dédiée au rappel du projet et sa place dans la politique d'assainissement de l'agglomération, avec un deuxième temps d'échanges, avant le mot de conclusion de cette réunion. Il nomme également les différents intervenants en tribune.

Mot d'introduction d'Anne AUBIN-SICARD, vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

Anne AUBIN-SICARD remercie les participants pour leur présence à cette deuxième réunion dans le cadre de la concertation relative au projet de la nouvelle station d'épuration communautaire de La Roche-sur-Yon. Elle indique que cette réunion est axée sur le cycle de l'eau et la place de l'assainissement dans ce cycle. Elle rappelle que ce projet est particulièrement important pour l'agglomération, qui a souhaité engager une phase de concertation active avec les garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), afin que les habitants puissent se saisir du projet.

Mot d'introduction des garants

Serge QUENTIN explique que la CNDP est une autorité administrative indépendante du ministère de l'environnement où elle est hébergée. Cette commission est présidée par Chantal JOUANNO, ancienne ministre. Il ajoute que la CNDP se compose de 25 membres permanents (magistrats, membres de la Cour des comptes, membres de la Cour de cassation, présidents d'associations environnementales, des élus, etc.), ainsi que de 250 garants. Il indique qu'aujourd'hui ils sont deux garants et qu'ils sont présents pour accompagner le maître d'ouvrage dans la concertation et non juger le fond de son projet. Il souligne que leur mission consiste à garantir que chaque participant puisse poser ses questions et obtenir des réponses. Enfin, il précise qu'à la fin de cette concertation, ils rédigeront un bilan prenant en compte l'ensemble de ces questions.

Mireille AMAT rappelle les différentes réunions prévues dans le cadre de la concertation.

Présentation de l'assainissement dans le cycle de l'eau sur le territoire

Le petit cycle de l'eau

Anne AUBIN-SICARD présente le petit cycle de l'eau, qui se différencie du grand cycle de l'eau.





Elle indique qu'il existe trois catégories d'eaux usées :

- les eaux usées domestiques ;
- les eaux industrielles et agricoles ;
- et les eaux pluviales.

Focus sur l'assainissement

Anne AUBIN-SICARD définit l'assainissement comme le traitement des eaux usées après leur utilisation, pour agir sur les matières organiques et les polluants avant leur rejet dans le milieu naturel, afin de limiter l'impact sur l'eau et sur le milieu aquatique. Elle précise que dans les collectivités françaises, il existe deux pratiques d'assainissement :

- le système unitaire : système de collecte des eaux usées et des eaux pluviales où toutes les eaux collectées transitent par une seule et même canalisation et se mélangent.
- le système séparatif : système de collecte pour les eaux usées et les eaux pluviales ou de ruissellement sont séparés. Elle indique que le réseau d'assainissement des eaux usées de La Roche-sur-Yon est séparatif.

Elle présente ensuite les deux types d'assainissement des eaux usées : l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif.

Christophe SIMON prend la parole pour présenter le fonctionnement d'une station d'épuration et les différents traitements qui y sont effectués. Il souligne qu'il existe trois grandes étapes sur la filière eau :

- les prétraitements : enlèvent les déchets les plus importants qui arrivent à la station d'épuration, et permettent de récupérer notamment des graisses, des sables et des déchets de dégrillage ;
- le traitement primaire : permet par décantation de récupérer les matières les plus lourdes au fond du bassin (les boues primaires) ;
- le traitement secondaire : réalise le traitement des eaux usées avec des bactéries.

Christophe SIMON présente ensuite une vidéo prise avec un drone qui survole la station d'épuration actuelle de Moulin Grimaud. Il montre les différents équipements et bassins, ainsi que les zones où sont réalisées chaque étape de traitement. Puis, il illustre ses propos, via deux photos de stations d'épuration dont les procédés sont distincts : la station d'épuration de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, qui est plutôt une unité compacte avec un procédé technique spécifique, et la station de Bourges similaire

à la station actuelle de type boues activées. Il précise que, pour la future station, la filière eau retenue et qui sera demandée aux entreprises est plutôt un procédé compact, comme la station de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Thierry GANACHAUD continue la présentation et revient sur le contexte actuel de sécheresse en Vendée, qui s'aggrave avec la problématique du changement climatique. Il souligne alors que les rejets de la station d'épuration contribuent fortement à la quantité et à la qualité de l'Yon. De plus, il donne quelques chiffres sur le système d'assainissement collectif à l'échelle de l'agglomération :

- 585 kilomètres de réseau d'assainissement des eaux usées ;
- 30 stations d'épuration de 20 à 83 300 équivalents-habitants dans les communes de l'agglomération ;
- 12 points de déversements contrôlés ou de trop plein vers le milieu naturel ;
- 42 800 usagers, soit environ 85 000 habitants.

Anne AUBIN-SICARD revient sur la compétence assainissement détenue par l'agglomération depuis 2010 et explique que l'idée a été d'harmoniser la gestion de la compétence sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi aujourd'hui il existe deux grands secteurs : le secteur en vert (lot 2) et le secteur en bleu (lot 1) sur la carte (voir ci-dessous) qui sont gérés par des marchés de prestation de service. Elle souligne que la station actuelle ne fait pas partie de ces deux lots puisqu'elle est gérée par une Délégation de Service Public (DSP) de 5 ans (point violet).



Ainsi, la vice-présidente indique que la future station d'épuration aura un nouveau exploitant qui sera désigné dans le cadre d'un marché public global de performance (MPGP). Ce type de marché permet de désigner un groupement qui doit assurer la conception, la construction et l'exploitation de la station d'épuration.

En complément, **Anne AUBIN-SICARD** informe les participants qu'un programme de travaux de renouvellement sur les réseaux d'assainissement est réalisé par la collectivité. Elle indique que le taux de réhabilitation pour l'ensemble du territoire communautaire est près de 1,4%, et est un peu plus élevé à La Roche-sur-Yon (1,9%). Elle précise que 46 kilomètres de réseaux ont été réhabilités à La Roche-sur-Yon au cours des 12 dernières années, soit 17% du réseau.

Premier temps d'échanges

Jean-Baptiste POINCLOU remercie le maître d'ouvrage pour cette présentation et annonce le temps d'échanges.

Intervention 1

Un participant souhaite connaître la zone de collecte pour la future station d'épuration.

Anne AUBIN-SICARD explique que la station d'épuration actuelle de Moulin-Grimaud collecte aujourd'hui les eaux usées de plus de 80 000 habitants et que plusieurs communes sont concernées au-delà de La Roche-sur-Yon, à savoir le bourg de la commune déléguée des Clouzeaux, La zone industrielle Route de Nantes à Mouilleron-le-Captif et la zone industrielle Les Ajoncs Est à La Ferrière. Elle ajoute que Mouilleron-le-Captif a également une station d'épuration, La Michelière, qui va être en surcapacité et qui demain sera supprimée et raccordée à la future station, et que les boues de trois autres communes seront concernées : Aubigny, Nesmy et Landeronde.

Intervention 2

Un participant remercie le maître d'ouvrage pour avoir évoqué les réseaux séparatifs et les points où les eaux pluviales se mêlent aux eaux usées. Il précise qu'il s'agit d'un sujet important puisque souvent les stations d'épuration débordent lorsque les eaux pluviales se mélangent avec les eaux usées. Il espère que l'agglomération a identifié tous les points d'injection d'eaux pluviales dans les eaux usées.

Anne AUBIN-SICARD indique qu'aujourd'hui dans le réseau de collecte des eaux usées, il y a deux phénomènes : des intrusions d'eaux de pluie et des remontées de nappes phréatiques. Elle souligne que l'arrivée de ces eaux supplémentaires vient surcharger les réseaux d'assainissement des eaux usées et la station d'épuration et peut les faire déborder. Face à ce phénomène, elle explique que la collectivité a lancé, en 2016, un audit de trois ans sur l'ensemble des 30 stations du territoire et sur l'ensemble des réseaux des eaux usées. Cet audit a permis d'identifier les principaux points où il y avait des intrusions, soit 33 secteurs importants sur lesquels la collectivité travaille chaque année. Par ailleurs, lors d'une réhabilitation des réseaux, elle indique qu'ils mettent en place des réunions avec les habitants des secteurs concernés, et si ces derniers rencontrent des difficultés avec le raccordement d'eaux pluviales de leurs habitations, la collectivité les invite à faire les travaux nécessaires afin que leur propre système de collecte privé ne vienne pas surcharger les réseaux et la station.

Intervention 3

Un participant demande si la réalisation de l'exploitation peut être effectuée par la collectivité public plutôt qu'avec des compagnies privées, comme c'est le cas actuellement avec Suez et SAUR.

Anne AUBIN-SICARD indique qu'aujourd'hui la collectivité a fait le choix de confier l'exploitation de l'ancienne station à une société privée. Elle souligne également que la Délégation de Service Public (DSP) permet à la collectivité de se dégager de tout risque économique lié au fonctionnement de la station, ce qui est important pour le tarif à l'utilisateur. Concernant les marchés de prestation de service sur le reste du territoire, elle explique que l'objectif à terme est d'harmoniser les modes de gestion et d'avoir un mode de gestion unique sur le territoire. Elle précise alors qu'une étude sera réalisée par un prestataire externe et neutre qui aura pour mission d'indiquer le meilleur mode de gestion pour la collectivité, que ce soit privé ou public.

Intervention 4

Un membre de la fédération de la pêche et pour la protection du milieu aquatique de Vendée demande à la collectivité si elle a une idée des points noirs d'eaux usées qui entrent dans les



ouvrages d'eau pluviale et si elle a pu évaluer la quantité d'eaux usées qui part dans l'Yon sans passer par une station d'épuration.

Anne AUBIN-SICARD explique que la collectivité souhaite lancer la même démarche sur le système d'eaux pluviales que ce qu'ils a été fait sur le système d'assainissement des eaux usées. Elle précise qu'un diagnostic sera mis en place sur leur réseau d'eaux pluviales pour identifier les points noirs et pour établir un programme d'intervention qui puisse permettre de résorber ces points noirs.

Marie-Pierre KEREBEL ajoute qu'il est réalisé des contrôles de conformité branchements par quartier pour rechercher les eaux usées vers les eaux pluviales et inversement, en complémentarité de qu'ils auraient pu observer sur les réseaux d'eaux usées. Elle précise que lorsqu'ils envisagent de faire des travaux, ils font des contrôles de conformité en amont et incitent les usagers à mettre en conformité leur raccordement. Elle précise qu'ils font environ 1 000 contrôles de conformité branchements par an sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

Intervention 5

Un participant indique qu'il souhaitait poser la même question que celle précédente.

Intervention 6

Une participante s'interroge sur la destination et le devenir des déchets primaires et demande si c'est une question qui est prise en compte dans les futurs projets.

Christophe SIMON explique que dans les déchets primaires, on retrouve des déchets de dégrillage, du sable et des graisses. Il indique alors que les graisses seront utilisées dans la méthanisation pour faire du gaz parce qu'elles sont particulièrement méthanogènes. Des équipements permettront de laver les sables avec des normes à respecter afin de les rendre aptes aux remblais routiers ou aux remblaiement de tranchée lors des travaux de renouvellement des canalisations. Enfin, des systèmes de nettoyage, de compactage sur site permettront de traiter les déchets de dégrillage qui seront ensuite envoyés vers une filière spécialisée (installation de stockage des déchets non dangereux - ISDND).

Intervention 7

Un habitant de La Roche-sur-Yon souligne que les eaux pluviales sont contaminées par les eaux usées et qu'il faut rendre obligatoire le raccordement aux eaux usées à tous les citoyens de l'agglomération.

Marie-Pierre KEREBEL explique que lorsque le réseau passe devant une habitation et que celle-ci est desservie par l'assainissement, le propriétaire a pour obligation de se raccorder. Toutefois, en zonage d'assainissement non-collectif, elle indique que chaque usager doit entretenir son installation d'assainissement individuelle.

Intervention 8

Un participant souligne que plusieurs habitations se trouvent autour du barrage de Moulin-Papon et ne sont pas raccordées au réseau d'eaux usées. Il s'interroge alors sur la destination de ces eaux usées, précisant ne pas savoir où elles vont hormis dans le barrage. Il ajoute qu'un travail important est à réaliser sur ce sujet puisqu'il y a un sérieux problème d'usage de l'eau et des rejets d'eau tout autour du barrage et que pour obtenir de l'eau propre il faut éviter d'envoyer de la saleté dans ce dernier.

Anne AUBIN-SICARD indique qu'en effet autour de Moulin-Papon, il y a des habitations, des exploitations agricoles et des activités industrielles. Elle rappelle que la collectivité sur la compétence

assainissement, et notamment sur l'assainissement non collectif, exerce des contrôles et que, lorsque ces contrôles démontrent une défaillance, elle invite le propriétaire à rénover son installation. Par ailleurs, elle ajoute qu'avant le transfert de la compétence eau potable à Vendée Eau, elle avait commencé à établir une démarche de révision du périmètre de protection qui entoure Moulin-Papon, qui fixait un certain nombre d'interdits autour du plan d'eau. Elle souligne que Vendée Eau a repris la compétence eau potable, et par conséquent, l'équipement de Moulin-Papon et cette démarche de périmètre de protection. Elle est aujourd'hui pratiquement aboutie. Elle informe qu'une démarche de concertation avec les riverains du plan d'eau avait été mise en place, ainsi qu'une démarche d'indemnisation avec le monde agricole. Elle annonce que cette démarche de périmètre sera rendue publique.

Marie-Pierre KEREBEL complète en expliquant qu'une partie des habitations autour du barrage de Moulin Papon sont raccordées à l'assainissement collectif et que d'autres sont dans le zonage d'assainissement non-collectif. Ces dernières sont alors équipées d'installations individuelles pour lesquelles la collectivité exerce sa mission de contrôle et incite à la réhabilitation des installations qui sont financées directement par les usagers propriétaires. Elle indique par ailleurs, qu'entre 2014 et 2017, la collectivité a travaillé sur un programme de réhabilitation avec un accompagnement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, permettant d'obtenir 1 500 000 euros de financement, qui ont bénéficié à 300 installations d'assainissement non collectif du territoire pour accompagner la réhabilitation de leurs installations, en particulier sur le périmètre de protection de Moulin-Papon.

Intervention 9

Un membre de la Fédération pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique demande aux services de l'agglomération s'ils disposent d'un pouvoir de police vis-à-vis des habitations qui sont mal raccordées ou s'il est prévu qu'ils en aient un à court terme.

Marie-Pierre KEREBEL indique que les usagers ont un an pour se raccorder à partir du moment où ils sont autorisés à le faire, que les travaux sont terminés et que les essais ont confirmé que les réseaux ont été réalisés dans l'état de l'art. Elle souligne que si les usagers ne se raccordent pas, ils commencent à payer à partir d'un an l'assainissement même s'ils ne se sont pas raccordés. Elle précise que c'est une incitation qui peut paraître un peu faible, pas forcément coercitive, mais que les taux de raccordement sont relativement importants voir quasi-totaux. Elle précise qu'aujourd'hui les moyens coercitifs existent surtout au travers de la redevance et qu'ils n'ont pas forcément d'outils très opérationnels pour inciter et imposer plus fermement le raccordement.

Serge QUENTIN interroge les élus concernant la question sur la concertation entre les habitants et les agriculteurs autour du barrage de Moulin Papon et demande quand le rapport sera rendu public.

Anne AUBIN-SICARD répond qu'elle n'a pas la date exacte de finalisation de la démarche des périmètres mais qu'ils pourront l'indiquer dans le bilan de la concertation, précisant que c'est Vendée eau qui pilote aujourd'hui.

Présentation de la place du projet dans la politique de l'assainissement

Thierry GANACHAUD présente la cartographie des rejets dans l'Yon et les problèmes qualitatifs et quantitatifs concernant l'Yon. Il informe sur des étiages très sévères, voire des assècs de certains cours d'eau, entraînant une diminution des débits, une augmentation des températures des rivières et une

baisse de l'oxygénation des eaux. Il souligne que c'est un phénomène particulièrement marqué en Vendée et amplifié par le changement climatique. Il ajoute alors qu'en raison de la position de la station d'épuration en tête de bassin versant, cette dernière doit restituer à l'Yon un maximum d'eau traitée, et que pour cette raison la mise en place d'un procédé de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) n'a pas été retenu dans le cadre du projet.

Christophe SIMON reprend la parole pour présenter le contexte du projet et ses raisons d'être :

- Répondre au vieillissement des installations existantes ;
- Améliorer la qualité des rejets ;
- Adapter le dimensionnement aux besoins ;
- Garantir la continuité du service public de l'assainissement ;
- Anticiper les évolutions réglementaires ;
- Apporter une solution de gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération yonnaise.

Il annonce également que La Roche-sur-Yon Agglomération a pour ambition de disposer d'une installation :

- Fiable avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés ;
- Evolutive et adaptable aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire ;
- Modulaire permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants ;
- Pédagogique, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux : préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc. ;
- Intégrée dans son environnement immédiat.

Christophe SIMON présente ensuite le choix qui a été fait de recourir à un marché public global de performance.

Alexandra GABORIAU prend la parole et présente le calendrier du projet.

Manuel GUIBERT présente ensuite la concertation préalable et les différents dispositifs mis à disposition des participants et du public :

- Le dossier de concertation et la synthèse (dépliant) téléchargeables sur le site internet et disponible dans les lieux de vie du territoire et lors des rencontres ;
- Un site internet dédié avec ces informations, les comptes-rendus des rencontres, et les présentations progressivement mises en ligne ;
- Un document pédagogique (en cours de réalisation) expliquant le cycle de l'eau.

Alexandra GABORIAU reprend la parole pour annoncer le calendrier des différentes réunions prévues dans le cadre de la concertation :

<p>RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE</p> <p>Mercredi 11 janvier de 19h à 21h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>	<p>RÉUNION TABLE RONDE</p> <p>L'assainissement et le cycle de l'eau, aujourd'hui et demain</p> <p>Mardi 24 janvier de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>	<p>RENCONTRE DE QUARTIER</p> <p>des secteurs à proximité du projet (La Pottière, Le Puy Charpentreau et Lotissement du Chemin des Allières)</p> <p>Mardi 31 janvier de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>
<p>RENCONTRE DE PROXIMITÉ</p> <p>Samedi 4 février matin</p> <p>Marché de La Roche-sur-Yon Place du Marché</p>	<p>RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE</p> <p>sur le traitement des boues de méthanisation</p> <p>Mercredi 8 février de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>	<p>RENCONTRE DE PROXIMITÉ</p> <p>Jeu 9 février matin</p> <p>Marché de La Roche-sur-Yon Place du Marché</p>
<p>ATELIER #1</p> <p>La renaturation du site, l'insertion paysagère de la nouvelle station d'épuration et la biodiversité</p> <p>Mardi 14 février de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>	<p>ATELIER #2</p> <p>Les accès et les circuits pédagogiques</p> <p>Jeu 16 février de 18h à 20h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>	<p>RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE</p> <p>Mardi 21 février de 19h à 21h</p> <p>Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon</p>

Deuxième temps d'échanges

Jean-Baptiste POINCLOU annonce le deuxième temps d'échanges et redonne la parole à la salle.

Intervention 10

Un participant revient sur le procédé de boues activées aération prolongée sans décanteur primaire mis en place pour la filière eau de la station d'épuration actuelle. Il indique avoir compris qu'un nouveau dispositif serait utilisé dans la future station d'épuration avec l'objectif de s'orienter vers un système plus compact. Il demande alors à la collectivité quel type de procédé sera mis en place, ou si elle fait confiance au futur constructeur dans le cadre du MPGP.

Christophe SIMON explique qu'au travers du MPGP, l'idée est vraiment de définir un cadre aux entreprises, en demandant ce qu'elles peuvent mettre de plus performant pour la filière de traitement de l'eau (résultats, investissements de la construction, équipements, coût de fonctionnement notamment énergétique...). Parallèlement, il souligne qu'un procédé innovant a vu le jour il y a 4-5 ans : les boues granulaires. Ce procédé permet d'avoir des ouvrages plus petits et, par conséquent, moins chers en investissement et moins chers en consommation d'énergie. Toutefois, il nuance en expliquant que d'autres procédés vont voir le jour et que l'idée du MPGP est de pouvoir disposer de ces procédés brevetés. Il précise pour autant que dans une offre publique, une solution technique ne peut pas être imposée, en particulier si c'est un brevet. L'agglomération ne peut pas indiquer qu'elle souhaite tel ou tel procédé précis sans quoi cela reviendrait à limiter la concurrence.

Intervention 11

Un participant demande si par rapport aux cahiers des charges de la collectivité, cette dernière a des obligations ou si elle va travailler sur les produits médicamenteux puisqu'il existe deux hôpitaux à La Roche-sur-Yon et que lors des suivis réalisés au niveau de la pêche, il se rend compte que certains poissons ont « une drôle d'apparence ». Il précise qu'il s'agit d'un indice de perturbateurs endocriniens et souhaite savoir si des mesures sont prises à ce niveau.

Par ailleurs, il exprime son inquiétude par rapport à la méthanisation, soulignant toutefois une filière de méthanisation qui semble plus vertueuse que celles qu'ils ont pu avoir sur d'autres secteurs. Il se dit inquiet par rapport au digestat et aux déchets ultimes, en particulier sur les fuites de digestat dans le milieu naturel.

Intervention 12



Un participant souligne la difficulté d'accéder à la liste des polluants qui sont dosés dans les eaux. Il demande au maître d'ouvrage s'il pense avoir un niveau zéro avec la nouvelle station, en particulier par rapport au plastique qui est très toxique.

Christophe SIMON prend la parole pour répondre à ces deux interventions. Il indique qu'en effet, il y a les médicaments mais également d'autres perturbateurs endocriniens, qualifiés de micropolluants. Concernant les micropolluants, il explique que des programmes obligatoires pour les stations d'épuration ont été lancés depuis quelques années : les programmes diagnostic RSDE (Recherche de Substances Dangereuses dans les Eaux). Il précise alors qu'en 2018 une campagne a eu lieu, avec environ 78-80 paramètres. En effet, l'Etat avait dressé une liste avec ces 80 paramètres et 6 campagnes à réaliser dans l'année. Il souligne que des mesures ont alors été faites dans les boues, dans les eaux usées, et dans les eaux traitées. **Christophe SIMON** informe qu'une campagne va être lancée en 2023 avec 6 paramètres supplémentaires.

Parallèlement, il souligne qu'aujourd'hui sur une station d'épuration classique, une grande partie de ces paramètres disparaissent entre l'entrée et la sortie de la station d'épuration, soit parce qu'ils sont absorbés et se retrouvent dans les boues, soit parce qu'ils sont transformés et il est alors difficile de les mesurer en sortie de station, ce qui rend très compliqué les traitements à imaginer en sortie de station. Il précise qu'aujourd'hui le législateur n'a pas encore imposé de règles sur le traitement des micropolluants en sortie de station d'épuration. Une nouvelle directive européenne devrait sortir, applicable dans le droit français, demandant le traitement de 12 molécules en sortie de station d'épuration, dont 10 médicaments et 2 pesticides. Il note que sur les 12 molécules qui seront à traiter, aucune n'était mesurée en 2018 dans le programme RSDE et deux seulement seront mesurées dans le programme de 2023.

Thierry GANACHAUD rappelle qu'une ambition de l'agglomération et des élus est de faire une station modulaire, permettant selon les évolutions scientifiques et techniques d'ajouter sur cette station un certain nombre de points particuliers.

Anne AUBIN-SICARD précise qu'ils souhaitent accueillir des équipes de chercheurs sur la station, et avoir un pilote qui soit installé pour commencer à envisager le traitement de ces micropolluants dans l'attente de la réglementation. Elle ajoute qu'il y aura également un traitement UV qui permettra d'enlever la bactériologie de tout ce qui peut partir dans l'Yon et y avoir une incidence.

Christophe SIMON revient sur la méthanisation des boues et souligne la différence entre la méthanisation en station d'épuration et la méthanisation agricole. Il explique qu'en effet, dans la première, un seul produit est traité et que ce dernier, une fois sorti de la filière eau, est constamment enfermé, soit en canalisation, soit en bassin, alors qu'en méthanisation agricole le produit est stocké en extérieur. Il ajoute que les odeurs seront également maîtrisées. Ainsi, il indique que ce sont des technologies identiques mais sur des produits complètement différents.

Il apporte un complément sur le sujet des plastiques. Il explique que lorsqu'une machine à laver est mise en route, des fibres vont se détacher des vêtements, et ce sont ces microfibres qui vont arriver à la station d'épuration. Il souligne qu'il faut alors réfléchir à d'autres systèmes de traitement plus près de la source, plutôt que de tout traiter à la station d'épuration.

Intervention 13

Un habitant de La Roche-sur-Yon demande si la désinfection des effluents répond à une exigence.

Hervé CIFARELLI explique qu'il n'y a pas d'obligation de désinfection des eaux en sortie de la future station d'épuration mais que l'objectif est d'atteindre un certain niveau de performance, et que le niveau de désinfection sera au même niveau qu'un niveau de qualité d'eau de baignade. Il souligne que cela répond à des enjeux pour la Baie de l'Aiguillon et informe que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Lay est en train de faire des études sur la recherche bactériologique et la provenance de

bactériologie d'origine humaine ou animal, et qu'en tout état de cause la question des impacts liés aux stations d'épuration se pose. Il indique alors que l'objectif est d'avoir un abattement niveau de qualité eau de baignade mais sans obligation réglementaire.

Par ailleurs, il rappelle ce qu'est la CLE (Commission Locale de l'Eau) du Lay, instance qui regroupe beaucoup d'acteurs de l'eau : les syndicats de rivière, les collectivités en charge de l'assainissement, les services de l'Etat, les usagers, les associations environnementales, la chambre d'agriculture, la fédération de pêche, etc. Ces acteurs réfléchissent sur les enjeux et le devenir du bassin versant du Lay et son impact potentiel.

Intervention 14

Un participant souligne que globalement ce projet est assez ambitieux. Il demande au maître d'ouvrage de présenter les solutions alternatives au choix qui ont été faits sur le plan écologique et sur le plan économique. Il souhaiterait que les différentes filières possibles soient expliquées.

Anne AUBIN-SICARD répond que sur le traitement des boues, il existe trois filières : le compostage, l'épandage et la valorisation thermique. Elle indique qu'ils présenteront le détail lors de la prochaine réunion, le mercredi 8 février 2023. Elle souligne néanmoins qu'ils ont analysé les futures directives européennes qui vont sortir prochainement, et que le retour au sol va être extrêmement compliqué. Elle ajoute qu'aujourd'hui, en termes d'épandage, les collectivités ont des difficultés à trouver des agriculteurs qui acceptent les boues de la station d'épuration et qu'au moment de la crise sanitaire, les stations du territoire n'étaient pas toutes en mesure d'hygiéniser les boues des stations. Elle précise alors que ce sont tous ces paramètres qui font qu'ils se sont orientés vers la méthanisation.

Mot de conclusion

Serge QUENTIN remercie les participants d'être venus et souligne que leurs questions étaient particulièrement riches. Il précise qu'elles vont étayer le bilan qu'ils rédigeront.

Anne AUBIN-SICARD remercie également les participants pour leur présence et leurs questions diverses. Elle souhaite que les différentes interventions puissent nourrir la réflexion, améliorer le projet et nourrir le futur MPGP lorsqu'il sortira. Elle invite les participants à la réunion avec les riverains le 31 janvier et à la réunion thématique sur les boues le 8 février.